

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 V. 401** Vœu relatif à la rénovation dans le parc social

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

En réponse au vœu déposé par Pierre-Yves Bournazel et les élus du groupe 100% Paris

Considérant les efforts de la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de baisse des consommations énergétiques ;

Considérant l'adoption précurseuse, dès 2007, du premier Plan Climat de la Ville de Paris, puis l'ambition renouvelée par l'adoption du Plan Climat Énergie de 2012 ;

Considérant que les rénovations énergétiques des logements du parc social constituent un axe majeur du Plan Climat ;

Considérant l'objectif de rénovation énergétique de 4500 logements par an ;

Considérant qu'entre 2008 et 2018, ce sont près de 50 000 logements sociaux qui ont été concernés par une rénovation énergétique, représentant plus d'un quart des logements sociaux parisiens ;

Considérant que la rénovation énergétique des logements a permis une baisse moyenne de 56% d'émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que les locataires sont également les bénéficiaires directs de cette politique de rénovation énergétique dans la mesure où la rénovation permet une économie de charges de 8€ par mètre carré et par an, en moyenne, soit un gain de pouvoir d'achat équivalent pour les locataires du parc social ;

Considérant que l'effort a été intensifié depuis 2014, permettant d'atteindre les objectifs annuels, et même de les dépasser à plusieurs reprises ;

Considérant l'engagement des bailleurs sociaux, mobilisés financièrement aux côtés de la Ville dans cette politique de rénovation énergétique, mais aussi techniquement et socialement, dans la concertation au plus près des locataires et de leurs besoins ;

Considérant que cette mobilisation a permis d'identifier et de cibler en priorité les bâtiments les plus énergivores, les passoires thermiques des années 1950-1970, pour un gain énergétique supérieur à 60% ;

Considérant que cette priorité politique se traduit par un investissement financier important, avec 1,7 milliard d'euros consacrés aux rénovations énergétiques les dix dernières années ;

Considérant l'ambition renouvelée, se traduisant par un objectif porté à 5 000 logements sociaux rénovés par an ;

Considérant l'adoption d'un nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris en 2018, riche de 500 mesures et représentant un nouveau cap franchi en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que cette ambition est pleinement partagée par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, qui se sont dotés de documents de planification stratégique permettant d'identifier les priorités et les urgences de la décennie à venir, en fonction des consommations énergétiques, du confort et de la qualité de vie des locataires ;

Considérant que ce travail se traduira concrètement par la rénovation énergétique de plusieurs dizaines de milliers de logements sociaux dans la décennie à venir ;

Considérant que cette ambition se traduit aussi par un engagement financier conséquent de la part des bailleurs sociaux, dans un contexte national difficile, marqué par des coupes budgétaires successives et des ponctions importantes dans le budget des bailleurs sociaux ;

Considérant qu'une partie du stock de logements sociaux correspond à des logements sociaux neufs, livrés récemment, et construits selon des normes et des exigences environnementales bien plus ambitieuses et strictes que par le passé, et que par conséquent, ces logements ont des niveaux de consommation et une qualité qui ne nécessitent pas de rénovation à moyen terme ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le voeu:

- que la Ville de Paris poursuive, en lien avec les bailleurs sociaux, une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements sociaux permettant de traiter les bâtiments énergivores, faire baisser la consommation énergétique et les charges, et pour offrir aux locataires une meilleure qualité de vie.